

PRÉFET DU FINISTÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES
Commune de PLOUGUIN

Par arrêté préfectoral du 13 novembre 2023, une enquête publique unique d'une durée de 37 jours est prescrite du lundi 4 décembre 2023 à 9h00 au mardi 9 janvier 2024 à 17h00 sur les demandes d'autorisations environnementales présentées par la SCEA DES TROIS VALLÉES en vue de la régularisation et l'extension de son élevage porcin implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN, par la SCEA DE CONQ SALAÛN en vue de la régularisation et l'extension de son élevage bovin laitier implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN et par le GIE DE KERZEDEOC en vue de l'augmentation du volume de lisier traité et du volume de compostage du refus de centrifugation de la station collective de traitement des déjections animales implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour statuer indépendamment sur les demandes d'autorisations formulées par la SCEA DES TROIS VALEES, par la SCEA DE CONQ SALAUN et par le GIE DE KERZEDEOC.

Le commissaire enquêteur est Madame Catherine DESBORDES, docteur en sciences techniques de l'environnement. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier, à la mairie de PLOUGUIN 5, PLACE EUGÈNE FOREST – 29830 PLOUGUIN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version numérique, soit sur un poste informatique en préfecture du Finistère / DCPAT/bureau des installations classées et des enquêtes publiques – 42 boulevard Duplex à Quimper aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit via le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>, soit sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/extensionsicpe-plouguin>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de PLOUGUIN, siège de l'enquête ;
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences ;
- sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/extensionsicpe-plouguin> ou à partir du lien disponible sur le site internet des services de l'état dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : extensionsicpe-plouguin@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de PLOUGUIN – 5, Place Eugène Forest – 29830 PLOUGUIN, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R123-8 du code de l'environnement et notamment des études d'impact, de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne sur les projets et du mémoire en réponse des pétitionnaires à l'avis de la MRAe.

Toute information complémentaire sur les dossiers peut être obtenue auprès de : Evel'Up, (tel: 02 98 68 37 37 – courriel : contact@evelop.fr).

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis au public sont : PLOUGUIN, PLOUDALMÉZEAU, LAMPAUL-PLAUDALMÉZEAU, SAINT-PABU, TRÉGLONOU, MILIZAC-GUIPRONVEL, TRÉOUERGAT, COAT MÉAL, LANRIVOARÉ, PLOURIN.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairie de PLOUGUIN, les jours et heures ci-après :

- le lundi 4 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 13 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 15 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures
- le lundi 18 décembre de 14 heures à 17 heures
- le samedi 6 janvier 2024 de 9 heures à 11 heures 30
- le mardi 9 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de PLOUGUIN, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.